

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Josée Levesque](#)

<https://www.cadre21.org/membres/6e25cdad2c36a8b4359e2eec>

Date d'obtention : 2021-01-29 19:47:45

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Il s'agit d'une méthode autant de prévention que d'action. Il faut déterminer si l'acte posé est malveillant ou non. Si tel est le cas, les policiers sont mis à contribution. Sinon, on travaille avec la bonne foi des individus concernés dans un objectif d'apprentissage et de prévention des récidives. Il ne faut jamais regarder les images.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

être habilité à poser les bonnes questions, à déterminer s'il y a malveillance, à intervenir selon un protocole bien précis afin de ne rien échapper.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

à l'intention derrière l'action posée et aux questions à poser, quelles informations doit-on recueillir pour "monter le dossier".